



## Frais assurance agence location

Par **Yohan11**, le **03/11/2014** à **19:34**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement.

En Mars 2014, mon loyer n'a pas pu être perçu suite à des modification de normes bancaire.

En juillet, mon agence de location l'a remarqué de m'en a fait part, je ne l'avais pas remarqué non plus, mais je leur ai dit de prélever l'impayé, que ça ne me posait aucun soucis.

En Aout, ils oublient de prélever.

En Septembre, ils oublient de prélever.

En Octobre, ils oublient de prélever.

A présent il veulent de faire payer 70 euros supplémentaire de frais d'assurance pour impayé.

A ce jour, il n'y a jamais eu de refus de ma part pour payer mon du, et il y 'a jamais eu le moins rejet de prélèvement.

J'ai toujours eu largement la provision, mais je refuse de payer les 70 euros par principe.

Quelqu'un saura quels sont mes droits et ce que je dois faire pour les faire respecter?

Merci pour vos conseils.

Yohan

Par **HOODIA**, le **04/11/2014** à **07:37**

Si vous teniez vos comptes !.....